



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS SORTIES PHOTOS

PREAMBULE

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions d'accès aux sorties photos, proposées par le Club Informatique Domontois, ci après dénommé CID, à ses adhérents.

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES SORTIES

Le CID planifie des sorties photos pour ses adhérents. Elles sont préparées et organisées à l'avance, afin de faire bénéficier aux participants des tarifs de groupe auprès des musées et autres lieux de visites payantes, et permettre le covoiturage selon besoin.

Pour réserver les visites payantes, le CID avance les frais pour le groupe. Les participants remboursent leur quote-part au CID.

Seules les personnes inscrites et ayant réglé leur quote-part peuvent participer à la sortie concernée. Le fait de s'inscrire à ces sorties implique la consultation des conditions générales d'inscription ci dessous.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les présentes conditions générales d'inscription ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des sorties photos. Le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'inscription et les accepte sans réserve.

2.1 – INSCRIPTION A UNE SORTIE

Les adhérents souhaitant participer à une sortie doivent répondre à l'invitation envoyée sur la mailing-list et s'acquitter, pour les sorties payantes, de leur quote-part avant la date limite fixée par le CID.

Les modes de paiement proposés : par carte bancaire via le site Internet, par chèque à l'ordre du CID ou par virement (RIB fourni sur demande). Il fortement conseillé de régler sa participation par carte bancaire pour faciliter la gestion par le CID.

Le club n'est qu'un intermédiaire entre le lieu de visite et les adhérents. **En cas de désistement de quelque nature que ce soit, le remboursement ne sera pas assuré par le CID** (les intéressés sont invités à trouver un remplaçant).

2.2 – VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Le CID confirmera l'inscription dès réception de la demande d'inscription et du paiement (sortie payante). La liste des participants sera validée et communiquée au responsable de la sortie pour le pointage à l'entrée.

2-3 – RESPONSABILITÉS

Le CID décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident pendant la sortie.

Domont le, 11 février 2019